

MODALITES DE L'OPERATION



Un bon d'achat de 10 € offert
pour tout achat minimum de 100 €

Pour tout achat d'un montant minimum de 100 euros effectué dans l'un de nos hypermarchés Carrefour et contre remise du coupon porteur de l'offre, Carrefour vous offre un Bon d'achat de 10€ à valoir sur vos prochains achats magasin (*hors carburant*).

Offre valable les :

- Vendredi 04 septembre 2009
- Samedi 05 septembre 2009

Pour bénéficier de cette offre :

- Le 4 et 5 septembre uniquement, vous devez soit découper le coupon porteur de l'offre dans l'un des journaux de la presse quotidienne régionale, soit le télécharger sur www.carrefour.fr.

- Vous devez ensuite vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour (*situés en France métropolitaine, Corse comprise*) et effectuer un achat de 100 euros minimum (*hors Carburant, Stations d'autoroute carrefour, Services tels que Billetterie, Vacances, Assurances...*).

Il est à noter que tout achat d'un montant de 200 € ou plus lors d'un même passage en caisse ne constitue pas l'équivalent de 2 achats de 100 € (*exemple : un client dépense 215€ lors d'un même passage en caisse : il ne lui est octroyé qu'un seul bon d'achat de 10 €*). De même, 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (*exemple : un client dépense 60 € le vendredi et 45 euros le samedi : aucun bon d'achat ne lui sera remis*).

Autrement dit, un seul bon d'achat de 10 € sera octroyé pour tout achat d'un montant minimum de 100€, par foyer et pendant toute la durée de l'opération.

- Le bon d'achat vous sera remis par l'hôtesse de caisse contre la présentation du coupon porteur de l'offre (*aucune photocopie ne sera acceptée*).

Utilisation du Bon d'achat remis :

- Le bon d'achat de 10 € est valable sur vos prochains achats (*hors Carburant et Services (Billetterie, Assurances, Voyages...)*) dans tous les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise (*hors Station d'autoroute Carrefour*). Le bon d'achat devra être utilisé avant le 30/09/2009. Après cette date, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

Il est précisé que les magasins à enseigne Carrefour Market, Carrefour Contact et Carrefour City ne participent pas à cette opération.